



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



16009949

Tribunal de Commerce

07 JAN. 2016

Brabant Wallon
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/01/2016 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0451.031.489

Dénomination

(en entier) : **LES SITTELLES**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIÉTÉ ANONYME

Siège : Route Provinciale 121, 1450 Chastre, Belgique

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Divers - Procuration

Le procès-verbal des décisions prises par écrit par les actionnaires de la SA Les Sittelles à l'unanimité le 30 décembre 2015 ayant notamment pour objet une approbation conformément à l'article 556 du Code des Sociétés, a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Nivelles.

IL A ETE DECIDE d'octroyer un mandat spécial à chacun des administrateurs de la société ainsi qu'à Mme. Christina Trappeniers, Mme. Caroline Wildemeersch, M. Samuel Darcheville, M. Werner Engel et Mme. Jessie Vanoppen, avocats, dont les bureaux sont situés à 1200 Bruxelles rue Neerveld 109, ainsi qu'à tout autre avocat du bureau Ambos NBGO ou à tout autre avocat désigné par Ambos NBGO, pouvant agir séparément et avec pouvoir de substitution, afin de publier, lorsque cela est requis, les résolutions susmentionnées aux Annexes du Moniteur Belge, de représenter la Société relativement à ce qui précède auprès du greffe du tribunal de commerce compétent et de signer tous les documents nécessaires ou utiles, de faire toutes les inscriptions et déclarations et en général, de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution de leur mandat.

Bruxelles, le 5 janvier 2016

 Werner Engel, avocat
Mandataire spécial